

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°18/2021**

<b>Date convocation</b>	<b>: 24.06.2021</b>
<b>Nombre de conseillers</b>	<b>: 15</b>
<b>En exercice</b>	<b>: 15</b>

<b>Présents</b>	<b>: 13</b>
<b>Votants</b>	<b>: 14</b>

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

**Présents** : Mesdames Line GAL, Adjointe – Florise PADER – Agnès VRINAT JEANNEAU – Véronique FONTENEAU – Véronique GALI

Messieurs : Norbert RIEUSSET, Adjoint – Gérard CAFFORT – Olivier MORICEAU – Martinho DE PASSOS – Patrick LOISEL – Régis COMBERNOUX – Thierry FERRAND

**Procuration (s)** : Paul MARTIN à Marc LARROQUE

**Absents excusés** : Paul MARTIN

**Absente** : Florence BARBOT

**Secrétaire de séance** : Norbert RIEUSSET

**Objet : SCHEMA DIRECTEUR ET ZONAGE D ASSAINISSEMENT – PORTE A CONNAISSANCE**

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal du courrier de la Direction Départementale des Territoire et de la Mer, reçu en mairie le 05 février, de Madame la Préfète du Gard sur la non-conformité 2019 du Système d'assainissement de la commune de Salinelles, faisant référence à un projet d'arrêté de mis en demeure. Pour lequel une réponse a été apportée le 12 février.

Monsieur le Maire Informe le Conseil municipal que la Commune va engager une démarche pour la réalisation d'un « Schéma directeur et Zonage d'assainissement ».

Cette opération comprendra :

- Une assistance à mission conseil pour la réalisation et le suivi de l'opération, qui a été confié au Conseil départemental du GARD dans le cadre de l'Assistance Technique dont nous sommes adhérents.
- Un dossier de demande de subventions qui sera déposé à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et au Conseil départemental du Gard.
- Un marché de prestations intellectuelles pour le « Schéma directeur et Zonage d'assainissement », qui sera confié à un bureau d'études
- Un marché de travaux, qui sera lancé en cours d'étude et confié à une entreprise de travaux publics : pose de points de mesures permanents des débits sur les réseaux d'assainissement...

Le dossier de demande de subventions permettra d'établir le plan de financement.

Monsieur le Maire propose de présenter cette démarche pour délibération en conseil municipal une fois le plan de financement connu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'engager les démarches pour la réalisation d'un « Schéma directeur et Zonage d'assainissement ».

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

M. Marc LARROQUE

  
